Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20261116-S06-CC-178-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2026
Mise en ligne le 20/11/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 178/2026
SÉANCE N° 06 DU 16 NOVEMBRE 2026

EMPLOI DE CHARGÉ DE MISSION EXPERT - ÉLARGISSEMENT DU RECOURS AUX CONTRACTUELS

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 10 novembre 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents
Sébastien Destais, Jean-René Ladurée (à partir de 18 h 17), Fabienne Le Ridou, Valérie Melot-Raynal, Damien Richard, André Vigouroux, Christine Nadau (à partir de 18 h 21), Patrick Péniguel, Marie-Paule Phelippot, Jean-Marc Chanteau, Christian Raimbault, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Florian Bercault, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Antoine Caplan (à partir de 18 h 16), Claire Le Cornec, Laurent Paviot, Annabelle Monthé-Lopez, Patrice Morin, Guéwen Douesneau, Agnès Camaréna, Jérôme Lesteven, Céline Loiseau, Roland Bouvet, Marie-Er-Rafiqi, Georges Hoyaux, Katy Lemoine, Habib Bousbih, Nadège Davoust, Michel Neveu, Ingrid Walkowiak, Eric Paris, Louise Rebeyrolle-Rozel, Rihaoui Chanfi (à partir de 18 h 23), Samia Soultani-Vigneron, Gilles Mézière, Agathe Laigle (à partir de 18 h 20), Fabien Guittois, Stéphanie Hibon-Arthuis, Thomas Brisseau, Julie Charpentier, Tony Echelard, Jean-Pierre Thiot, Corinne Gougeon, Christian Griveau, Patrick Pavard, Sophie Ferrié, Julien Brocail, Nathalie Forêt-Vettier, Vincent Paillard, Sylvie Ribault, Eric Morand, Fabien Robin, Yannick Borde, Murielle Mouloudj-Millet, Pierre Besançon, Nelly Houssin, Louis Michel, Eric Guérin, Olivier Barré, Benjamin Dugué, Sophie Chauvigné et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés
Isabelle Jouault, Annette Chesnel, Manel Bentefrit, Eric Lemoine.

Étaient représentés
Gwénaël Poisson a donné pouvoir à Valérie Melot-Raynal, Jean-Marc Coignard a donné pouvoir à Fabienne Le Ridou, Olivier Richefou a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Antoine Serrière a donné pouvoir à Damien Richard, Geneviève Pham Sigmann a donné pouvoir à Claire Le Cornec, Jérôme Fortin-Stoltz a donné pouvoir à Habib Bousbih, David Moussay a donné pouvoir à Vincent Paillard.

Nicolas Deulofeu et Nadège Davoust ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 17 novembre 2026

N° 178/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2026

EMPLOI DE CHARGÉ DE MISSION EXPERT - ÉLARGISSEMENT DU RECOURS AUX CONTRACTUELS

Rapporteur : Éric Paris

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, R2313-3 et L2313-1,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L313-1, L313-4, L332-8,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux

Vu les délibérations du 17 juin 2024 n° 066/2024 portant notamment création du poste concerné par la présente délibération,

Considérant l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique,

Considérant les besoins de la direction innovation et développement social de Laval Agglomération,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Considérant la technicité attendue sur le poste suivant, il est nécessaire d'élargir la possibilité de recruter des contractuels sur la base de l'article L332-8 :

Libellé du poste	Quotité	Grades / Cadre d'emploi	Cat	Filière
Chargé de mission expert (CCPL2403006)	35h	Attaché territorial	A	Administrative

Article 2
Les crédits nécessaires sont inscrits, chaque année, au budget primitif et font l'objet, le cas échéant, de décision modificative.

Article 3
Cet emploi pourra être occupé à défaut de fonctionnaire ou en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, par un agent contractuel territorial. Dans ce dernier cas :

- le contrat est conclu à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions de la partie réglementaire du titre III du livre 3 du Code Général de la Fonction Publique, visant à garantir l'égal accès aux emplois publics ;
- le motif invoqué est celui de l'article L332-8 aliéna 2 et suivant du code de la fonction publique : "Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code";

- le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi concerné est le même que s'il s'agissait d'un titulaire, par référence à la grille indiciaire correspondant au grade mentionné à l'article 1 et assortie du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité ;
- le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Article 4
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 5
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, vingt-quatre conseillers communautaires s'étant abstenus (Jean-René Ladurée, Gwénaël Poisson, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard, Valérie Melot-Raynal, Patrick Péniguel, Marie-Paule Phelippot, Olivier Richefou, Samia Soultani-Vigneron, Gilles Mézière, Agathe Laigle, Fabien Guittois, Stéphanie Hibon-Artuis, Thomas Brisseau, Jean-Pierre Thiot, Christian Griveau, Patrick Pavard, Vincent Paillard, Éric Morand, Yannick Borde, Murielle Mouloudj-Millet, Pierre Besançon, Nelly Houssin et Éric Guérin).

Le Président,

Florian Bercault